Réseau Régional sur l'Eco-responsabilité et le Développement Durable (RREDD)

Compte-rendu n°1 de la réunion de lancement du 22 février 2011 (Raee)

Liste des participants :

ATHIEL	Marion	VILLE DE RILLIEUX LA PAPE
BARBAROUX	Jérôme	CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES
CALMELS	Magali	S I E L
CARRE	Marie-Aude	VILLE DE VILLEURBANNE
CHAIX	Philippe	CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES
CLUZEL	Gregory	CAUE 69
COGERINO	Laurent	RAEE
COQUARD	Daniel	VILLE DE TREVOUX
DAUJAN	Nicolas	VILLE DE BOURG ARGENTAL
DO KHAC	Xuan Thao	VILLE DE VILLEURBANNE
DUCLOS	Florent	VILLE DE SAINT-CHAMOND
FABER	Michel	FIBRA
GAILLARD	Laurence	CFPPA LES SARDIERES
GAIOTTINO	Fabienne	DDT 73
GILIBERT	Elisabeth	CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE
GOUIN	Benoît	CONSEIL GENERAL DE L'ISERE
HERON	Jean-Marie	AACT
HERGOTT	Katia	RAEE
LETHEULE	Séverine	VILLE DE CHAMBERY
LOMBARD	Marie-Martine	CONSEIL GENERAL DE LA DROME
LUCAS	Pascale	VILLE DE CREST
MARY	Philippe	AGENCE D'URBANISME DE LYON
MAHTAL	Malik	VILLE DE FRANCHEVILLE
MELLET-BRETON	Anne-Sophie	VILLE DE ROMANS SUR ISERE
MENSAH	Florence	VILLE DE DECINES
MICARD	Alicia	SYNDICAT MIXTE ARDECHE VERTE
POITEAU	Myriam	CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES
POZZO	Cecilia	CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES
RIVAL	Paméla	SAINT-ETIENNE METROPOLE
ROCHE	Robert	CONSEIL GENERAL DE L'ARDECHE
ROCHE	Rémi	VILLE D'ANNONAY/CC DU BASSIN D'ANNONAY
SAMSON	Eléonore	GRAND ROANNE AGGLOMERATION
SIZARET	Nicolas	CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES
TEISSIER	Marie	CONSEIL GENERAL DE L'AIN
VERHERTBRUGGEN	Jean-Marie	VILLE DE BOURG-EN-BRESSE
VERNIER	Eric	SYNDICAT MIXTE VALS DU DAUPHINE EXPANSION
WIPLIER	Nicolas	CERTU (MEDDLT)

Liste des excusés :

CALVI	Jean-Baptiste	GRAND ROANNE AGGLOMERATION
CORTESI	Nicolas	FFB RHONE ALPES
DECHAUME	Stéphanie	VILLE DE FONTAINE
DELAYE	Audrey	VILLE DE SAINTE FOY LES LYON
DROUILLET	Cécile	VILLE DE CLUSES
FARAH	Nabile	COLLEGE LE BASSENON
FREROT	Olivier	AGENCE URBANISME LYON

GODINOT	Sylvain	ALE DU GRAND LYON
GRAS	Harmony	CAPI
GUILLEMIN	Pascal	CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES
KUBALA	Anne-Claire	AD'MISSIONS
LACROIX	Fanny	VILLE DE SAINT-MARTIN-D'HERES
LACROIX	Lionle	DALKIA-VEOLIA ENVIRONNEMENT
LAMOUR	Céline	VILLE DE CREST
MARREC	Mélanie	HELIANTHE
MERLINC	Séverine	CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES
MORDANT	Nadine	IFSTTAR (INRETS-LCPC)
RONDET	Gilles	VILLE DE ROANNE
ROSNOBLET	Stéphane	VILLE DE FEYZIN
SIMON	Nicolas	ARDECHE MERIDIONALE
WERT	Anne-Sophie	HESPUL

1- Introduction

Depuis 2002, des acteurs publics de Rhône-Alpes sont impliqués dans le réseau Commande publique. Le RREDD prend la suite de ce réseau et intègre la commande publique dans le contexte plus large de l'éco-responsabilité. Avec le RREDD, il s'agit donc d'élargir les travaux menés jusqu'à présent par le réseau commande publique à l'éco-responsabilité dans son ensemble. Le RREDD a pour objectif de répondre aux attentes des acteurs publics, en particulier les collectivités territoriales et les administrations, sur ce sujet.
L'objectif de la réunion est de co-construire le projet du RREDD pour répondre au mieux aux attentes des participants au réseau. Il s'agit d'une première réunion qui n'a pas par définition vocation à faire le tour des questions abordées mais seulement d'engager la discussion.
Le RREDD a pour vocation d'accompagner sur le sujet tout acteur public et a bien conscience sinon que l'éco-responsabilité peut également être mise en œuvre par ailleurs par des acteurs privés.

NDRAEE : il s'agit de la synthèse et du commentaire proposé par RAEE et intégré au compte-rendu

Dans un souci de simplification du compte-rendu seul le nom de la structure est mentionné dans le corps de texte.

2- Rappel de l'ordre du jour :

- Tour de table – présentation des participants
- Pourquoi s'engager dans une démarche d'éco-responsabilité ?
- Discussion autour des actions, besoins et attentes en termes d'éco-responsabilité
- Discussion autour du concept d'éco-responsabilité
- Présentation du RREDD et étapes à venir

3- Pourquoi s'engager dans une démarche d'éco-responsabilité ?

Les réponses proposées à cette question en réunion par les participants eux-mêmes peuvent se regrouper autour des thématiques suivantes :

Pour s'inscrire dans une démarche de développement durable :
- diminuer les impacts de la structure
- éviter l'abstraction du développement durable : façon de montrer concrètement ce que signifie répondre aux défis du développement durable avec ses 3 piliers

Pour améliorer la qualité et l'efficacité du service public :

- c'est un outil de management, qui permet l'amélioration du fonctionnement
- aspect économique de l'éco-responsabilité (permet une réduction des coûts) / efficacité économique
- gestion des risques et amélioration du bien être

Pour interpeler les acteurs du territoire :

- interpellation des agents socio-économiques du territoire : si la collectivité agit, les acteurs socio-économiques peuvent aussi le faire

Pour être exemplaire :

- Exemplarité de la structure en cohérence avec ce qui est préconisé par ailleurs aux autres
- Responsabilisation de la structure

Pour favoriser l'appropriation en interne :

- appropriation de la démarche par l'administration et ses agents
- prise de conscience de la nécessité du développement durable, en interne : lien entre micro et macro / local et global

Pour stimuler des équipes / favoriser le bien-être au travail :

- appuyer la transversalité / globaliser les démarches / circulation de l'information
- avoir une culture commune
- changer le management des ressources humaines : éco-responsabilité comme outil de motivation, revaloriser, requalifier les agents,…
- bien-être personnel des agents au travail

Pour s'inscrire dans le cadre réglementaire et le devancer :

- c'est une façon de se positionner par rapport au cadre réglementaire : que nous demande le droit au minimum et que peut-on faire en plus ?
- garantir la conformité de la structure avec le droit
- promouvoir des bonnes pratiques (dont la conformité réglementaire)

NDRAEE **: L'annexe 1 propose un schéma synthétique des principales motivations pour engager une démarche d'éco-responsabilité.**

4- Questions sur les actions, besoins et attentes en matière d'éco-responsabilité

Les expériences aujourd'hui en Rhône-Alpes

- Qui travaille actuellement sur l'éco-responsabilité ou l'envisage ?
- Que faites-vous actuellement ?
- Quelles expériences recommander ?

Les références bibliographiques

- Avez-vous des guides, chartes, délibérations de l'éco-agent, des éco-gestes à adopter ?
- Quelles références bibliographiques recommander ?

Les besoins, les attentes, les priorités

- Quels sont vos besoins en matière d'éco-responsabilité ?
- Vos attentes vis-à-vis de RAEE ?

- Les thèmes prioritaires pour vous ? (et que vous souhaitez voir aborder par le RREDD)

a. Les expériences des participants

- **Dispositif *Lycées éco-responsables* en Rhône-Alpes**

Présentation du dispositif *Lycées éco-responsables* de la région Rhône-Alpes les actions menées dans le cadre de ce dispositif s'inscrivent dans quatre directions stratégiques :

- l'éducation au développement durable (101 lycées engagés dans cette démarche) ;
- l'élimination des déchets toxiques, avec une volonté d'aller sur une démarche globale de diminution des déchets et de recyclage ;
- la maîtrise de l'énergie dans les lycées (40 millions € annuels de chauffage et d'électricité) ;
- l'alimentation (depuis 3 ans, introduction progressive du bio dans la restauration lycéenne), avec une volonté d'outiller les lycées d'un logiciel permettant de mesurer l'impact carbone de l'alimentation des lycéens. L'outil devrait être livré début 2012. Ce projet pilote est devenu interrégional.

La région travaille parallèlement sur des outils de sensibilisation des lycéens, sur les éco-gestes. Une charte d'identité visuelle des lycées éco-responsables est élaborée. Dans les mois qui viennent, certains visuels seront disponibles en téléchargement libre pour les lycées inscrits dans la démarche, sur le site de la région. Ils illustreront des démarches d'éco-responsabilité (éco-gestes) et seront mis au service des acteurs.

Au sein de la direction des lycées de la Région, trois missions sont fixées en termes d'éco-responsabilité : les achats des marchés publics (sous l'angle de l'éco-responsabilité depuis 5 ans), la mise en place d'un référentiel ; la gestion des déchets (140 t collectées / an dans les lycées – dont des déchets toxiques. La collecte des huiles de friture est en cours de planification). Les lycées, et les établissements scolaires en général, représentent un vaste chantier opérationnel. Ce réseau des lycées permet de mettre en place des expérimentations.

Témoignage de l'établissement public local (EPLEFPA) Les Sardières - Bourg en Bresse) : l'établissement est engagé depuis 2006 dans une démarche de lycée éco-responsable avec la Région. Un comité de pilotage a été mis en place, ainsi qu'un référent Développement durable. Un bilan carbone de l'établissement a été réalisé en 2009. L'EPLEFPA accompagne à présent d'autres établissements dans la réalisation de leur bilan carbone. L'établissement appartient au réseau administrations exemplaires.

Dans ce cadre, trois projets sont en cours :

- sur la restauration collective (réalisation d'un guide des achats durables) ;
- mise en œuvre d'un appel à projets du Conseil général de l'Ain sur la réduction et la valorisation des déchets de cantine (le premier comité de pilotage a eu lieu la semaine dernière) ;
- un projet de jardin partagé sur un espace en friche, pour les riverains et des associations (projet initié il y a 6 mois).

L'établissement a également un site agricole qui est en agriculture raisonnée et pourrait passer au bio (réflexions en cours).

- **L'éco-responsabilité au Conseil général de la Drôme**

Le conseil général a initié une démarche d'éco-responsabilité avec la promotion des éco-gestes sur les déchets, les économies d'énergie et les déplacements domicile – travail.

Un guide des éco-gestes a été réalisé, ainsi que des affiches. Le Conseil général a sollicité des agents pour être éco-ambassadeurs au sien de la structure. 30 personnes ont répondu positivement. Celles-ci sensibilisent leurs collègues au sein de leurs services sur les éco-gestes à adopter.

- **Ville de Rillieux-la-Pape :**

La démarche d'éco-responsabilité de la ville est surtout axée sur l'environnement. Un groupe d'éco-agents a été mis en place. En termes d'expérimentation, une charte d'éco-événements a été adoptée, qui sera appliquée à tous les événements de la ville.
Un volet insertion a toutefois été introduit au démarrage de l'Agenda 21 de la ville. Celle-ci introduit désormais des clauses d'insertion dans les marchés publics et travaille avec des chantiers jeunes et des associations d'insertion.

NDRAEE **: Des expériences présentées lors de cette première réunion du RREDD, il ressort que les initiatives mises en place par les structures représentées répondent essentiellement à des enjeux environnementaux. Les volets économique et social sont encore peu présents.**

b. Les références sur l'éco-responsabilité

- Ville de Villeurbanne : fin 2010, délibération pour systématiser la prise en compte DD (clauses environnementales et sociales) dans les marchés publics (100% des marchés publics sont désormais concernés) et insertion (objectif insertion par l'économique : 6000 à 10000 heures / an). En Novembre dernier, le rapport DD a également été engagé tel que prévu dans Grenelle de l'environnement, avec la volonté de faire le point dès 2011 sur les actions entreprises depuis 2005-2006. Le poste est rattaché directement au maire et au DG. Il existe également un PDA depuis 2006.

- Région Rhône-Alpes : chargée de mission DD à la région en interne, pour le pôle ressources. Il existe désormais un Plan d'Actions pour une Administration Eco-responsable ; qui a été construit en rencontrant les différents services. Il doit être délibéré à la première assemblée plénière qui aura lieu à la Confluence. Sur 8 axes : déplacements, ressources (surtout papier), dématérialisation, déchets, marchés publics (environnement et insertion), notation extra-financière, communication et sensibilisation, responsabilité sociétale.

- Ville de Saint-Chamond : il existe une charte sur l'éco-responsabilité mais qui n'a pas été délibérée : c'est une étape qui manque aujourd'hui dans le projet lui-même. L'implication est assez dure à mettre en place sans une volonté politique forte marquée par une délibération. Il y a toujours dichotomie entre agents volontaires et les moins engagés pas forcément convaincus par la charte.

- Ville de Crest : c'est une des 128 actions de l'A21, mais pas de délibération spécifique. Mériterait peut-être d'être plus formalisé.

- Ville de Romans : le PCET va distinguer une action à part entière sur l'éco-responsabilité, avec des engagements chiffrés (urbanisme, déplacements, achats, fonctionnement des CT). Il faut sinon noter la dimension managériale de l'A21 : la CdM DD est intégrée au comité de direction (depuis 2 ans) et est donc partie prenante du processus de décision. C'est ce positionnement dans la structure qui fait le bon fonctionnement de la démarche. Il y a eu délibération sur la gouvernance générale de l'A21.

- Conseil général de la Loire : Il existe une Charte sur l'environnement depuis 1998, puis lancement de l'A21 –en cours- avec l'exemplarité qui en sera un des axes. Il existe un réseau de correspondants environnement qui devrait évoluer. Il n'existe pas de

délibération en soi, mais la charte environnement sert de référence, par exemple pour la commande publique, qui était une action de la charte. Sur les sujets qui bloquent, il serait utile d'avoir cette délibération, surtout en cas de besoin d'investissements (l'arbitrage politique fort étant nécessaire à ce moment là).

- Ville de Bourg-en-Bresse : la délibération de juillet 2009 a lancé la démarche d'A21 avec un § sur le plan d'administration éco-responsable : sensibilisation et formation des agents jusqu'en mars 2010 pour déboucher sur un plan d'actions, officiellement en place depuis janvier 2011. Approche essentiellement environnementale. Délibération sur les marchés publics avec clause environnementale, mais aussi sociale (réinsertion professionnelle). La ville travaille aujourd'hui sur la restauration bio pour la cuisine centrale. Sur le social, la ville a beaucoup travaillé sur l'agir ensemble : mise en place d'une évaluation professionnelle annuelle et un management plus participatif. Derrière des formations sont données pour permettre cette évolution.

NDRAEE **: A l'issue de la discussion trois entrées se dégagent pour soutenir/initier une démarche d'éco-responsabilité au sein d'une structure :**
- par un acte politique officiel de type délibération (plus fort et crédible en interne qu'une simple charte)
- par une inscription en tant que tel dans un programme d'actions ou un projet de développement durable (de type A21 ou PCET par exemple)
- par un positionnement dans la structure qui facilite son acceptation et sa mise en œuvre (intégration à la DG, référents dans les services, intégration au management dans l'évaluation)

c. Les besoins, les attentes, les priorités

- Direction Départementale des Territoires a grandement apprécié la référence aux textes de cadrage et notamment la circulaire de 2008 ou la SNDD; Elle encourage à les étudier de plus près, car ce sont selon elle les soubassements de l'éco-responsabilité. Il est intéressant de disposer d'indicateurs (cf. indicateurs de l'Etat). Le travail pour les renseigner est fastidieux mais ça amène à réfléchir aux résultats des actions et est révélateur de la situation. La DDT a besoin de travailler sur les besoins en matière de papiers. Elle recherche de l'aide pour créer un document qui ne sera pas une charte (perçue comme trop institutionnelle et qui ne vient pas des agents) et lui préfère le terme de « pacte ». C'est un travail avec les usagers au quotidien qui doit définir des priorités, des actes simples et réalistes, avec des effets mesurables à l'échelle individuelle et collective.
➔ NDRAEE **: Elle exprime des besoins d'accompagnement et d'aides sur la méthode.**

- Pour le CG 38, puisque le budget de l'Etat est en baisse : il faut utiliser cette « pénurie » comme une opportunité pour le faire accepter en interne et pour faire preuve de créativité, d'où l'importance de la notion de besoin.

- Rillieux a besoin de pouvoir distinguer ce qu'on entend par éco-responsabilité (actions en interne uniquement) avec des actions en externe aussi ????). Comment on l'articule et comment ça prend forme ? Elle souhaite aller plus loin que ce qu'on a fait jusqu'à présent (marchés publics, mais comment aller plus loin et sur quelles thématiques). En matière d'évaluation : il faut certes des indicateurs de suivi des actions mises en place, mais M. Athiel rappelle le risque de multiplier les indicateurs (A21, PCET, niveau national, régional, communal) au détriment de l'action elle-même.
➔ NDRAEE **: Disposer d'indicateurs sans passer trop de temps sur l'évaluation.**

- Conseil général de la Loire : Pour elle les indicateurs sont source de mobilisation des agents. Les gens ont accroché parce qu'il y a un suivi. Elle insiste sur la nécessité d'un accompagnement permanent et de toujours rappeler le pourquoi faire.

➔ NDRAEE **: La mis en place d'une démarche d'éco-responsabilité repose sur un effort permanent de sensibilisation, qui peut s'appuyer entre autres sur des indicateurs, qui doivent rester adaptés au contexte**

- Pour le Conseil général de l'Isère : Une nouvelle délibération sur l'A21 version 2 a été prise. En ce qui concerne l'Exemplarité, ce sont essentiellement des actions éco-responsables. Il existe a un plan d'administration éco-responsable. Pour cerner le périmètre, le CG38 a défini 3 domaines de travail : les déchets, l'énergie et les déplacements internes. La préoccupation actuelle est d'assurer la transversalité et de permettre l'appropriation. La déconcentration de l'administration dans les 13 territoires pose encore plus la question d'un besoin de culture commune, de façon encore plus importante qu'avant. Il insiste sur l'importance de l'engagement formel pour assurer la crédibilité interne.
➔ NDRAEE **: comment assurer une culture commune sur des territoires très étendus ? Soutenir et favoriser l'engagement institutionnel**

- Francheville se pose la question de l'incitation des agents pour adopter des éco-gestes, à travers des outils pédagogique : il s'agit de rendre lisible un geste en montrant ce que ça rapporte à l'agent, à la collectivité, les enjeux du DD. C'est quelque chose qui manque énormément. Il insiste également sur le manque d'avoir un benchmarking sur ce que l'adoption d'un A21, d'un PCET, d'une démarche éco-responsable entraîne comme résultat au bout de quelques années.
➔ NDRAEE **: Nécessité de travailler aux outils de conviction des agents : par exemple traduire les éco-gestes par des indicateurs montrant le résultat/bénéfice concret pour l'agent lui même ou la collectivité. Mettre en évidence le bilan/les résultats des démarches précédentes et/ou menées par ailleurs**

-Région : elle souligne dans la méthode l'importance de partir de l'existant, pour ne pas être donneur de leçons. Dans chacun des services de la région, beaucoup de choses se font déjà, il faut les formaliser. Rôle de facilitateur. Sinon, le risque d'agressivité et de rejet est réel. Ce qui marche dans un premier temps, c'est ce qui a été spontanément initié par les directions et qu'on accompagne. L'apport de RAEE pourrait être de fournir une « super expertise » (sic) sur des sujets pointus (dématérialisation, etc).
➔ NDRAEE **: Préconiser de s'appuyer sur un recensement de l'existant pour identifier les bonnes pratiques actuelles en matière d'éco-responsabilité. Mettre à disposition des outils et méthodes pour élaborer des recensements d'actions éco-responsables. Rechercher et mettre à disposition l'expertise nécessaire selon les thématiques (rôle de carrefour, facilitateur, portail)**

-CG Ardèche : son besoin consiste à savoir comment convaincre les élus de l'intérêt de faire de l'éco-responsabilité. Il existe une charte DD avec une touche d'éco-responsabilité mais si les élus voient l'intérêt de faire de l'économique, ou du social, il faut encore leur montrer comment une démarche éco-responsabilité génère des impacts sur l'économie et le social. Insiste sur le fait que l'éco-responsabilité a un impact externe visible par la population et que cela contribue à changer l'image de marque de la collectivité. Il faut montrer l'importance de l'éco-responsabilité.
➔ NDRAEE **: Développer un argumentaire et des supports de communication en direction des élus (et des techniciens). Rechercher systématiquement une concrétisation du concept, montrer ses retours positifs et l'intérêt de la démarche.**

Francheville : il considère que son travail « pollinise » tous les services. L'accompagnement des agents finit par influencer les élus.

Bourg en Bresse : faire un palmarès des clauses introduites dans marchés publics. Montrer des chiffres probants par rapport à la réalité pour convaincre les élus. L'élu a besoin de choses réelles pour s'orienter vers l'éco-responsabilité.
➔ NDRAEE **: S'appuyer sur la méthode d'évaluation développée en 2010 en matière de marchés publics avec l'Interréseau national (disponible en ligne) pour concrétiser l'éco-responsabilité au travers des marchés publics.**

CG 38 : sa principale préoccupation est de faire converger les principes DD avec ceux de la collectivité territoriale. La baisse des recettes est une « opportunité » qui crée un champ intéressant pour l'éco-responsabilité en s'appuyant sur le facteur économique par exemple. Réussir à trouver le meilleur compromis entre objectifs DD et objectifs de terrain peut passer par cette voie quand les élus ne sont pas convaincus.

Pour la Région ce positionnement est à manipuler avec précaution, certaines actions coûtent parfois plus cher.

➔ NDRAEE **: l'argument économique, dans un contexte de restriction budgétaire peut également être mis en avant sur certains secteurs pour promouvoir la mise en place d'une démarche de développement durable au travers l'éco-responsabilité.**

Quelles attentes spécifiques vis-à-vis du RREDD / RAEE ?
-Chambéry : avoir une biblio sur ce que les collectivités territoriales ou les administrations font, par exemples des chartes, des pactes, guides, etc (avec les contacts).

-CG38 : disposer d'une basse de données triée selon les questions essentielles / avoir des entrées croisées (formalisation / etc).

- Francheville : avoir une visibilité suffisante des offres de formation, soit techniques, soit générales. Il y a souvent un décalage cognitif entre les agents et les élus. Disposer d'éléments pour convaincre les élus.
➔ NDRAEE **: chercher à identifier, mettre en valeur et promouvoir les éléments qui permettent de convaincre les élus.**

- Région : utiliser le RREDD pou faire du recrutement (NdRAEE =faire connaître, diffuser, mobiliser): on a des problématiques proches d'autres collectivités (ex : créer ensemble, avec les Départements, un guide sur les économies d'énergie dans les collèges et lycées – travail en cours avec RAEE, ça pourrait être aussi sur la restauration collective)
➔ NDRAEE **: travailler ensemble au sein du RREDD sur des problématiques communes, des projets précis.**

NdRAEE : Principaux thèmes cités (prioritaires ?) :
- Maîtrise de l'énergie, alimentation / bilan carbone, déchets
- Clauses d'insertion et environnementales dans les marchés publics
- Volet social (Info : le CETE démarre des ateliers sur social et A21, première réunion le 17 mars) et pas seulement sur l'insertion
- Discrimination et vivre ensemble
- Mobilité / déplacements
- Rendre compte de ce qui est fait dans des bilans DD.
- Méthodes pédagogiques pour faire passer des messages particuliers, mobiliser services et élus
- Méthodes de mobilisation des équipes, d'accompagnement au changement
- Le REDD, portail, lieu d'échanges, etc.

5- Questions à débattre autour du concept d'éco-responsabilité (cf. note préparatoire envoyée en amont de la réunion)

1. L'éco-responsabilité : centrée de manière historique sur **l'environnement** ou élargie aux 3 volets du DD ?
2. Quel **périmètre** à l'éco-responsabilité ? Pratiques internes, y compris le « Super Agent » collectivité et politiques opérationnelles également ?
3. Quels **domaines** couverts par l'éco-responsabilité ?
4. Quelle place au **financier** ?
5. Questions de **vocabulaire**

1- L'éco-responsabilité est actuellement essentiellement sur la vision environnementale aujourd'hui mais on constate dans les dernières publications une extension vers les autres champs du DD. Reste-t-on sur cet héritage ou souhaite-t-on travailler sur la notion plus complète du DD ?

- CG42 : le terme en tant que tel est connoté environnement. Il y a des champs intéressants à investir désormais : la gouvernance en interne, la transversalité,… Ce serait vraiment dommage de ne rester que sur l'environnement et pas sur l'ensemble des champs du développement durable
- Région : il faut mettre en place un travail sur une approche globale Avec une hiérarchisation. Les volets du DD peuvent sinon être en contradiction si on les isole (par exemple éco-gestes, hygiène, sécurité, confort du travail, économies financières). Il faut avoir une vision globale et hiérarchiser ces éléments.
- Francheville : Effectivement l'environnement est indissociable du reste : confort de travail, qualité de travail, conditions de travail ; mais aussi économies financières pour la CT. On ne peut séparer les différents champs qui sont étroitement imbriqués. Mais pour être pédagogique, on ne peut effectivement par contre pas tout traiter en même temps.
- Région (Myriam Pointau) : Il y a un retour sur l'environnement avec les PCET. Mais c'est pourtant incohérent de ne pas intégrer les 3 volets. A chaque fois qu'on ne prend pas en compte l'économique et le social, on se trompe. Le plan d'action de la Région a 21 fiches, dont 20 très techniques et une seule sur la responsabilité sociétale. Tout le monde demande pourquoi elle existe mais il faut la défendre !! On devrait basculer tout ça et mettre la priorité sur le social.
- Certu : Ne pas faire de scission entre les différents volets. Il faut imbriquer les trois volets, c'est indispensable pour l'appropriation.
- Notions psychologique, philosophique, de liberté « je ferai du DD lorsque je le souhaiterai » ! Précipiter les choses est contre-productif. Jusqu'où on va dans l'incitation pour l'appropriation ??? Quelles sont les clés de l'accompagnement au changement ? C'est un équilibre dynamique à entretenir. Les éco-gestes demandent des engagements, parfois assez forts. Article 4 de Rio : « l'Homme est au cœur du DD » !

➔ NdRAEE : Au stade de cette première discussion une large majorité des participants exprime le souhait de voir la notion d'éco-responsabilité intégrer l'ensemble des champs du DD. Même si l'entrée, pour rester accessible et compréhensible, peut rester environnementale l'approche ne devra pas occulter pour autant les dimensions sociales et économiques.

- Selon Jérôme Barbaroux (Région) la politique éco-responsabilité de la Région et sa définition sont fortement centrées sur l'environnement et pas du tout sur les autres volets du DD. C'est ce que finance la région. Si le RREDD se propose de travailler sur un horizon plus élargi, cela rentrera moins facilement dans les grilles de cofinancement de la Région.

- La salle demande ce qui explique ce positionnement : Pour Jérôme Barbaroux il s'agit de la Délibération de 2008. Avant, c'était une politique de DD, qui a été révisée pour abandonner le champ plus complet du DD au vice-président qui avait cette charge (il y avait aussi une élue environnement).
- Christian Labie (RAEE) rappelle que depuis 2008 l'exécutif a changé et que ce point pourrait être rediscuté.

- Le Certu fait référence à la maison (Oikos) : les trois volets distingués, c'est une vision, qui est discutable. Les trois cercles sont une vision qu'on peut discuter. Etre éco-responsable, c'est avoir le soin de la maison globale. La porte d'entrée, c'est l'Homme.

- Concrètement, que veut-on produire ? si on construit des guides thématiques, on y réintégrera dans la méthode les trois volets du DD. Il faut avoir une approche surtout environnementale, qui réintègre dans la méthode les trois volets du DD.

- NdRAEE : Cette question d'un élargissement de l'approche environnementale dans la notion d'éco-responsabilité aux autres volets liés (économie et social) pose de fait le problème de ce qui est réellement interne et de ce qui au contraire relève des politiques des acteurs publics. En d'autres termes où s'arrête l'éco-responsabilité et où commence l'Agenda 21 par exemple (ou pour être plus général, une politique de développement durable) ?

2- Quel périmètre à l'éco-responsabilité ?

Ex : éclairage public = le « super agent » collectivité territoriale gère ou délègue de la voirie. Sur cette voirie, elle met en œuvre des pratiques vertueuses en termes d'environnement pour l'éclairage public. S'agit-il d'une action éco-responsable qui concerne la collectivité elle-même dans ses pratiques propres ou au contraire s'agit-il d'une action qui relève des politiques globales qu'on devrait plutôt retrouver dans un A21 ? Quelle est la limite ?

-Le CG 38 se demande s'il est important de fixer une limite ?
- rappel : il y a trois niveaux : citoyen, politique, structure. Ce ne sont pas les mêmes objectifs, les mêmes acteurs, etc. La distinction de ce qui relève de l'éco-responsabilité ou d'une démarche de type A 21 permet de structurer le propos, de restreindre le champ d'action pour ne pas se disperser, d'insister vraiment sur ce qui concerne l'acteur public et ce sur quoi il peut agir directement.

- Pour le CG 42 au contraire dans une démarche de DD, on a un volet interne et un volet externe. Pour distinguer les pratiques internes (au sens plus ou moins large) des politiques opérationnelles on peut faire le parallèle entre l'éco-responsabilité et l'éco-citoyenneté. Par exemple en matière de politique déplacement au sens large, c'est de l'aménagement du territoire, c'est de la politique publique. L'entretien des routes (zéro phyto), c'est de l'éco-responsabilité.
-Attention en matière de routes : ça peut encourager à faire plus de routes (puisque éco-construites).
- Grand Roanne distingue bien ce qui relève de lui et des autres. Il n'a pas d'A21 mais un PCET, avec un plan d'action « patrimoine et services » (qui concerne l'interne). A côté de cela il dispose également d'un plan d'action territoire.
- Ce qui est important, c'est la pratique professionnelle en interne.
- Pour la Région l'engagement citoyen de l'agent n'entre pas dans l'éco-responsabilité. Ex le déplacement domicile-travail n'en relève pas, mais ses déplacements pour le travail, si.
- Pour Crest on peut distinguer trois périmètres concentriques : l'action individuelle au niveau de l'agent dans son quotidien ; Au-dessus, le périmètre qui regroupe les actions

de la CT en tant que personne morale, ce qu'elle produit directement. Enfin, le troisième périmètre correspond à l'exercice des compétences de la CT, où on est « borderline ».

- Bourg-en-Bresse pense qu'il faut aussi prendre en compte les capacités réelles des agents : si on est seul pour le DD, on ne peut pas forcément intégrer le périmètre 3. Ca dépendra aussi de la réalité du territoire et de la volonté des élus.

➔ NdRAEE : Les participants proposent que selon les thématiques et les compétences, on regarde au cas par cas la limite plus précisément. Le critère pourra être ce qui relève de la décision unique de la CT, qu'elle maîtrise à 100%. Tout ce qui n'engage pas de concertation, de partenariat extérieur. Ce qui relève de son éco-responsabilité, c'est ce que la structure peut décider seule.
Sinon, rester sur la logique interne / externe et le travail quotidien de l'agent.
Bien distinguer une définition théorique, conceptuelle de l'éco-responsabilité et l'approche pratique, pragmatique.

3- Domaines d'action

8 champs historiques sont habituellement proposés come faisant partie de l'éco-responsabilité : énergie, déchets, eau, commande publique, bâti, non bâti, communication, déplacements. Doit-on élargir aujourd'hui ? Les participants se retrouvent –ils dans cette définition ?

- le champ de l'épanouissement de la personne semble nécessaire : gestion participative, travail sur les plans de formation, sur les objectifs par agent, etc… lui donner les moyens de se sentir bien dans son boulot et de progresser.
➔ NdRAEE : il s'agit du champ habituellement regroupé sous « responsabilité sociale »

-Pour Trévoux (élu à l'environnement) : les domaines cités précédemment sont très influencés par l'environnement. Selon lui l'économique est absent. Pour lui l'éco-responsabilité est un engagement politique. Il manque également par exemple la mixité sociale (le social étant banni dans beaucoup de villes).
- Rillieux : la responsabilité sociale lui semble nécessaire à développer dans l'éco-responsabilité en ce qui concerne par exemple les luttes contre les discriminations, le management en interne (appropriation, travailler différemment, transversalité, l'intergénérationnel (collaborations entre anciens et nouveaux agents,…)

-question sur les sols : est-ce que c'est bien pris en compte ?
➔ NdRAEE intégré dans le non bâti (espaces verts, voirie).

4- La question financière de lutte contre les paradis fiscaux est reconnue très intéressante par les participants.
Elle permet en outre d'impliquer la direction des finances, qui est souvent un peu en retrait. C'est aussi un outil de management, en termes de coûts et d'économie.

5- Vocabulaire
Pas de réactions !

6- Quelle définition de l'éco-responsabilité ?
Mettre « acteur public » plutôt que CT et administration.
Dire « impacts environnementaux et socio-économiques »
Dire que c'est une démarche « interne »

Ce sera à mettre en débat avec la Région pour les financements.

➔ **NdRAEE**

Définition proposée : L'éco-responsabilité est une démarche interne qui vise à améliorer simultanément les impacts environnementaux et socio-économiques économiques d'un acteur public générés par son fonctionnement et la gestion de son patrimoine propre ou en usage.

6- Les missions du RREDD et la mise en place d'un comité de pilotage

Rappels des missions :

- Un travail sur trois années minimum (financement Feder / Région)
- Des rencontres d'échanges et de travail (5/an) sur les thématiques retenues par les membres du RREDD
- Des formations aux acteurs désireux de s'engager
- Un concours pour faire connaître et promouvoir les initiatives
- Une conférence plénière du réseau, ouverte largement
- Des publications sur les thèmes prioritaires
- Une refonte de l'espace dédié à l'éco-responsabilité sur le site développement durable de RAEE

- les participants interrogent sur la possibilité d'une mission d'expertise spécifique, d'appui, dédié à certains acteurs en particulier.

Des Interventions de personnes extérieures sont tout à fait possibles, à la demande et en fonction des besoins.

➔ **NdRAEE : on pourrait a minima envisager un forum sur le site pour faciliter l'échange d'expériences entre acteurs eux-mêmes. La régularité des réunions permettra elle aussi l'échange au fil de l'eau. Le RREDD est au service … du réseau : il n'est pas en théorie dédié à telle ou telle structure, sauf si la question est d'intérêt général pour le RREDD. L'appui en tant que tel n'entre pas a priori dans la conception du réseau aujourd'hui (pas la capacité pour).**

Les prochaines étapes

Constitution du COPIL – suivi régulier (3-4 réunions tél par an) pour recadrage, alimentation du réseau. Une première réunion est à organiser très rapidement. Une petite dizaine de personnes se sont inscrites
Liste u COPIL :
L'inscription au COPIL est encore possible. Merci de le faire savoir au plus vite à RAEE.

Concrètement pour la suite une réunion sur une thématique précise doit être organisée : proposition de la semaine du 18 avril. Thématique à définir : des propositions seront soumises au COPIL (faire une petite enquête pour valider le choix de la thématique ?).

Annexe 1 : Représentation schématique des principales motivations pour mettre en place une démarche d'éco-responsabilité

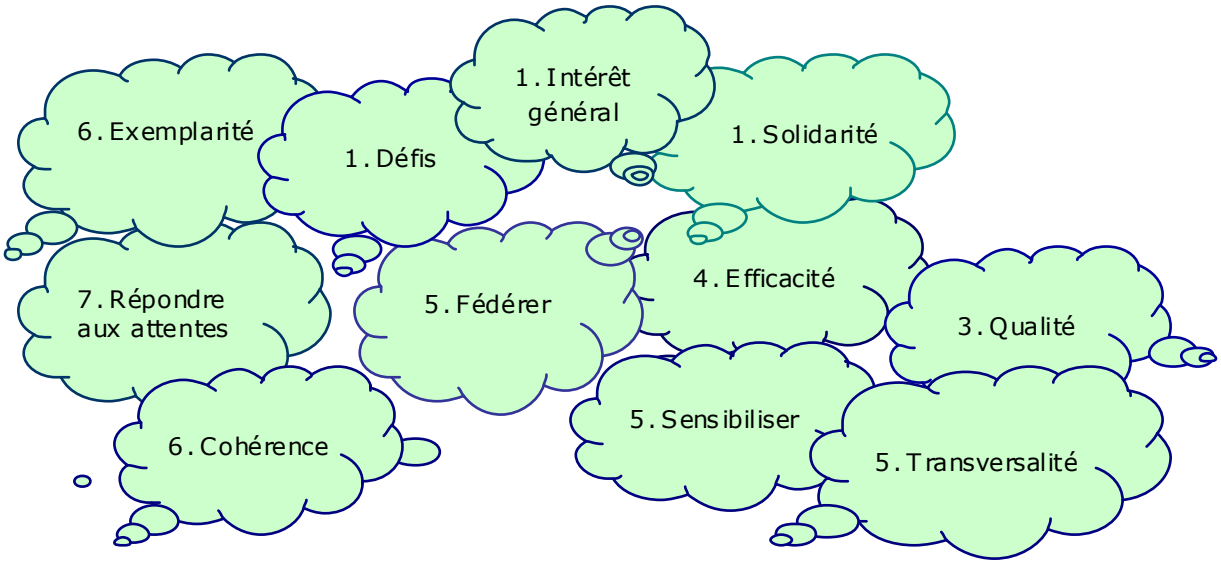

Source : RAEE